



Mairie d'AUBY
Contrat de cession avec Sur Mesure Production
Décision n° 2026/020/SC

Publié le 12 février 2026

Vu l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°5 du Conseil Municipal en date du 16 mai 2025 l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Considérant qu'il a été décidé de mettre en place une heure du conte.

Vu les crédits prévus dans le budget municipal sur la ligne budgétaire n°611,

Le Maire

DECIDE

De passer un contrat de cession avec **Sur mesure production** pour la mise en place d'une heure du conte, formule spectacle vivant : « Formule Marion Cailleret : Les Tout-petits jolis », le 25 février, 18 mars, 15 avril, 13 mai, 10 juin, 9 septembre, 21 octobre, 18 novembre et 16 décembre à 10h - Médiathèque Louis Aragon

De payer la somme de **3 873.60 € TTC (trois mille huit cent soixante-treize euros et 60 cts)**.

AUBY, le 6 février 2026

Bernard CZECH

Maire

